

La proposition s'attaquant au système canadien d'enregistrement des armes à feu est une grave menace pour la sécurité publique

Le 4 novembre, la Chambre des communes votera sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-391 visant à supprimer la nécessité d'enregistrer les carabines et fusils de chasse. Il exigerait que plus de 8 millions d'enregistrements d'armes à feu soient détruits.

L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) s'oppose vivement au projet de loi.

Nous croyons que l'élimination du système national canadien d'enregistrement des carabines et des fusils de chasse et de délivrance de permis diminuera la sécurité au pays. Nous croyons qu'elle compromettra la capacité des forces de l'ordre de lutter efficacement contre la violence armée. Nous croyons que les forces de l'ordre perdront l'accès à de l'information qui nous aide à assurer la sécurité de nos agents et de nos collectivités.

Il ne s'agit pas d'une prise de position récente. L'ACCP a dès 1990 pressé le gouvernement fédéral d'exiger un permis des propriétaires d'armes à feu et d'enregistrer les armes à feu. Nous n'avons jamais cessé d'appuyer le registre national des armes à feu. Nous avons aidé à défendre les mesures législatives en ce sens jusqu'en Cour suprême du Canada. Depuis 1991, les chefs de police ont adopté des résolutions, ont milité publiquement, ont témoigné devant des comités parlementaires et sont intervenus dans des contestations judiciaires afin d'appuyer la création puis la préservation d'un système de contrôle et d'octroi de permis pour les propriétaires d'armes à feu, et d'enregistrement des armes à feu.

Le système revêt une importance vitale pour les policiers partout au pays. Au 30 juin 2009, les policiers consultaient le Registre canadien des armes à feu en direct en moyenne 10 304 fois par jour.

Les consultations servent dans l'ensemble des services policiers. Les interventions que chaque corps policier est appelé à faire dans des situations de violence familiale sont une des plus importantes sources de préoccupation. Le registre permet de vérifier la présence d'armes à feu, ce qui est vital pour protéger les personnes en cause aussi bien que les policiers qui interviennent.

Il ne s'agit pas d'un problème régional. Il n'y a pas d'opposition entre grandes villes et petites localités. Ce n'est pas une question de s'en prendre aux chasseurs, sportifs, collectionneurs et amateurs. Ce n'est pas une question de politique partisane. C'est une question de sécurité publique. Il s'agit d'assurer la sécurité de nos collectivités et de nos agents. Il s'agit de donner aux forces de l'ordre l'information voulue pour intervenir efficacement face au risque qu'une arme à feu dans de mauvaises mains fait peser sur la sécurité de nos collectivités. C'est une question de responsabilité en matière de possession d'armes à feu.

En 2004, le chef Edgar McLeod du Service de police régional du Cap-Breton a dit : « Nous ne pouvons pas combattre la mauvaise utilisation d'armes à feu sans solides moyens de contrôle. Nous avons récemment eu un cas où une personne a adressé des menaces au personnel des services d'aide à l'enfance. Grâce au système, nous avons su qu'il possédait des armes à feu et nous avons pu obtenir un mandat pour les saisir. »

Également en 2004, le commissaire adjoint de la GRC Ian Atkins a fait remarquer ceci : « Nous travaillons dans une vaste gamme de milieux où les armes d'épaule constituent le problème principal. Nous avons besoin d'outils de prévention. Nous luttons activement contre le commerce illégal et la contrebande transfrontalière d'armes à feu. Les armes à feu illégales sont initialement légales. Sans moyens de contrôle rigoureux des armes à feu légales, nous ne pouvons pas empêcher qu'elles soient détournées vers des marchés illégaux. Sans information sur ceux qui possèdent légalement des armes à feu et sur les armes qu'ils possèdent, nous ne pouvons pas arrêter des personnes pour possession illégale. Nous avons besoin de lois fortes pour contrôler les armes à feu. » Ses commentaires restent tout à fait pertinents aujourd'hui.

Le chef Frank Beazley du Service de police régional de Halifax a pour sa part déclaré : « Il ne fait aucun doute que le système est un précieux outil. Nous avons des problèmes avec les carabines et fusils de chasse aussi bien qu'avec les armes de poing. Nous avons besoin de contrôles rigoureux dans les deux cas. Le vol d'armes à feu est un grand problème. Nous devons voir à ce que les propriétaires soient responsables de leurs armes. Chaque arme à feu a son histoire, et le système d'enregistrement nous donne souvent un point de départ dans nos enquêtes. »

Il est malheureux que les questions de coûts excessifs et d'inefficacités budgétaires fassent parfois de l'ombre à l'argument déterminant de la sécurité publique en faveur du registre. Tout laxisme financier est inacceptable, et il est

indiscutable que le registre a coûté largement plus qu'il ne l'aurait dû. Nous devons toujours nous assurer que les fonds publics sont dépensés prudemment, mais nous ne devons pas nous laisser détourner de la question la plus importante : la sécurité publique. Le registre a fait du Canada un pays plus sûr. Le registre a sauvé des vies. Nous le perdrons à nos risques et périls.

William Blair,
Chef de police, Service de police de Toronto

Président, Association canadienne des chefs de police